

Janvier 2016



CONCERTACTION
FEMMES ● ESTRIE

187 rue Laurier, bur. 301
Sherbrooke, Québec
G1Z 4Z4
www.concertactionfemmesestrie.org
info@concertactionfemmesestrie.org

[L'ATTEINTE DE L'ÉGALITÉ : ENCORE PLUSIEURS PAS À FRANCHIR]

Mémoire présenté au Secrétariat à la condition féminine dans le cadre de la consultation publique
Ensemble pour l'Égalité entre les femmes et les hommes

Table des matières

PRÉSENTATION	p.3
LES PRINCIPAUX CONSTATS	
La discrimination systémique , un problème toujours présent	p.4
L'analyse différenciée selon les sexes, un concept absent	p.5
La symétrisation, un penchant alarmant	p.8
L'égalité pour toutes les femmes en région, un démantèlement sans précédent	p.9
Les instances en condition féminine, un éloignement de la mission	p.11
La reconnaissance et le financement des groupes de femmes, un incontournable	p.13
LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE	
Orientation 1 Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires	p.14
Orientation 2 Vers l'autonomie économique des femmes	p.15
Orientation 3 Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles ou scolaires	p.16
Orientation 4 Pour des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes	p.19
Orientation 5 Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie	p.21
Orientation 6 Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles	p.22
Orientation 7 Pour l'égalité des femmes dans toutes les régions du Québec en tenant compte de leurs spécificités	p.25
Orientation 8 Pour la reconnaissance et le financement adéquat des groupes de femmes au Québec	p.28
CONCLUSION	p.30
Annexe 1 Liste des membres	p.31
Annexe 2 Retombées de projets en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	p.32

ConcertAction femmes Estrie

ConcertAction Femmes Estrie (CAFE) est une table de concertation, qui existe depuis 1990 et regroupe près de 30 groupes membres, tels les centres de femmes, les maisons d'hébergement, des comités femmes d'organisation mixte et de syndicats et des groupes de femmes à vocation particulière (emploi, dépendance, santé, grossesse, etc.).

Sa mission

ConcertAction femmes Estrie est une table régionale féministe qui a pour mission de favoriser la concertation et d'agir sur les questions mettant en jeu les intérêts et les conditions de vie des femmes. CAFE est un organisme de défense collective des droits des femmes.

Ses objectifs

- Regrouper, faire connaître et soutenir les groupes de femmes en Estrie.
- Favoriser la concertation entre les groupes de femmes en vue d'actions et de prises de position collectives.
- Maintenir et développer une solidarité régionale et nationale entre les groupes de femmes.
- Travailler à l'amélioration de la qualité et des conditions de vie des femmes et des groupes de femmes dans une perspective féministe.
- Représenter les intérêts des femmes et des groupes de femmes auprès des différentes instances régionales et nationales.

ConcertAction Femmes Estrie compte plusieurs comités œuvrant à l'amélioration et à la qualité des conditions de vie des femmes. Parmi ces comités, il existe le comité égalité dont les objectifs sont les suivants :

- Exercer, en tant qu'instance régionale, un leadership en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;
- Outiller les membres pour faciliter leur appropriation des enjeux régionaux et nationaux;
- S'assurer de la connaissance de l'analyse différenciée selon les sexes chez les membres et les partenaires;
- Développer une stratégie d'action en matière de lutte à la pauvreté des femmes;
- Agir au niveau de la pauvreté des femmes en Estrie.

Dans le cadre de la consultation lancée par le Secrétariat à la condition féminine en vue d'actualiser la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* et de préparer le prochain plan d'action en matière d'égalité, ConcertAction Femmes Estrie présente ce mémoire. Nous tenons, par ailleurs, à signaler notre appui

aux mémoires présentés par l'ensemble des groupes et regroupements nationaux de femmes et les comités condition féminine des centrales syndicales.

Dans les pages qui suivent, ConcertAction Femmes Estrie exposera son analyse et ses recommandations en ce qui a trait aux principales orientations de la politique. Il se positionnera également sur les divers instruments de la gouvernance et présentera son point de vue sur la régionalisation de l'action gouvernementale en matière d'égalité pour les femmes.

LES PRINCIPAUX CONSTATS

Rappel des obligations légales de l'État québécois

- Le gouvernement du Canada a signé la Déclaration et Programme d'action de Beijing dans lesquels il s'engage à procéder à une analyse différenciée selon les sexes dans le cadre de ses choix macroéconomiques pour s'assurer que ceux-ci contribuent à l'amélioration et non au recul des conditions de vie des femmes.
- L'article 15 de la Charte canadienne des droits consacre le droit à l'égalité et le droit à des programmes pour mener des actions spécifiques afin de contrer les inégalités.
- Le préambule de la Charte des droits et libertés du Québec consacre l'égalité entre les femmes et les hommes comme un des fondements de la justice, de la liberté et de la paix.

LA DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE : UN ENJEU D'ACTUALITÉ

À une ère où l'on entend régulièrement que l'égalité est atteinte entre les femmes et les hommes au Québec, qu'il appartient aux femmes de se responsabiliser de leur avenir professionnel, économique et social, il semble acceptable socialement que le gouvernement diminue la garde en matière d'égalité et d'équité entre les femmes et les hommes. Pourtant, les statistiques le démontrent et les femmes, à bien des égards, sont encore bien loin d'une réelle égalité. Pensons notamment à leur revenu, de loin inférieur à leur homologue masculin, pensons à leur absence ou faible présence sur les instances décisionnelles québécoises, pensons au temps investi par les femmes pour prendre soin des enfants et des proches, temps hautement supérieur à celui investi par les hommes. Les femmes rencontrent encore quotidiennement bien des injustices qui ne sont pas que personnelles, mais bien collectives et sociales. Les lois, les politiques, les programmes sociaux, les normes et représentations sociales contribuent au maintien et à la création d'inégalités entre les sexes. Tous les jours, les femmes font face à une oppression systémique.

Le mouvement des femmes continue d'identifier les lieux où persistent des inégalités et propose des solutions innovatrices pour y remédier. Comme le souligne Mme Francine Descarries, éminente chercheuse en études féministes, le mouvement féministe priorise la lutte des femmes et questionne les rapports de pouvoir rattachés à la division sociale des sexes. Ce mouvement cherche la transformation en profondeur « des rapports sociaux de sexe et de la division sexuelle du travail qui en découle [et lutte] contre la reproduction de l'ordre patriarcal et son pouvoir régulateur sur la vie des femmes et l'organisation sociale de leurs rapports avec les hommes» (Descarries, 2007).

De plus, il ne faut pas, dans le cadre d'un plan d'action en matière d'égalité entre les femmes et les hommes négliger le fait que la violence s'exerce majoritairement contre les femmes. Au Québec, en 2013, 100 % des victimes d'homicides conjugaux et 83% des victimes d'agression sexuelle sont des femmes. Cette violence se manifeste également dans la marchandisation du corps des femmes, dans l'hypersexualisation de l'espace public et médiatique et dans une recrudescence de la publicité sexiste.

L'égalité n'est pas non plus un chemin égal pour toutes les femmes. Alors que certaines arrivent à divers moments de leur vie à « toucher » à l'égalité, plusieurs autres peinent à y avoir accès. L'accès à l'égalité est conditionné par un ensemble de formes d'oppression comme le racisme, la lesbophobie, le capacitisme et l'âgisme par exemple. Pour arriver à enrayer les inégalités vécues par toutes les femmes, l'interaction des divers systèmes d'oppression dans la vie des femmes devrait être prise en compte.

- **La prochaine politique et son plan d'action doivent faire de la discrimination systémique qui s'exerce envers les femmes la pierre d'assise de toute intervention.**
- **Le mouvement des femmes contribue à réinventer notre société afin qu'elle soit plus juste et solidaire. Pour ce faire, un financement adéquat des groupes œuvrant au sein du mouvement est nécessaire afin de poursuivre cette mission de transformation sociale.**

L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES, UN CONCEPT ABSENT

Les programmes sociaux : des outils essentiels pour les femmes

Le saccage des services publics en cours a déjà et aura de nombreux impacts négatifs sur la situation des femmes et impliquent une nette régression sur les avancées des trente dernières années du féminisme. De fait, les programmes sociaux et les services publics compensent pour l'inégalité des charges sociales supportées par les femmes pour le bien-être de la famille et des communautés et réduisent les discriminations qu'elles subissent. Quand le gouvernement augmente le tarif pour les services de garde, réduit le

programme d'aide sociale, d'aide à domicile ou le soutien aux parents, il affecte la capacité des femmes à concilier travail, famille et études. Il pénalise au plan financier les femmes qui assument un rôle d'éducatrice ou de soignante. En procédant à ces coupures et révisions, le gouvernement ne respecte plus ses obligations envers le droit des femmes à l'égalité et à la justice sociale.

Aux motifs de procéder à l'assainissement des finances publiques et de faire la lutte au déficit, l'administration Couillard a déjà effectué des coupures en éducation qui se reflètent notamment dans les coûts effarants des frais que doivent déboursier les familles en début d'année pour du matériel scolaire sans parler des effets sur les services directs aux élèves. De plus, ces coupes ont eu comme conséquence directe la disparition des bureaux régionaux du ministère de l'Éducation. Ces directions régionales sont responsables du Concours Chapeau les filles, des projets novateurs et du suivi en orientation scolaire permettant de diversifier les choix de carrière des filles et favoriser l'insertion des filles et des femmes dans les métiers traditionnellement masculins. Tous ces effets se font sentir avant même d'autres restrictions budgétaires qui atteignent inévitablement les personnes les moins bien nanties dont les femmes.

En santé, le gouvernement prévoit une kyrielle de compressions.

Les femmes sont les principales utilisatrices des services de santé car elles vivent plus longtemps et sont souvent responsables des soins aux enfants. Elles absorbent donc la plus grande part des hausses de tarification des services qu'elles doivent déboursier comme utilisatrices. Les femmes constituent majoritairement ce que l'on appelle « les proches aidantes ». Elles compensent pour le manque de services à domicile, ce qui les oblige parfois même à quitter leur emploi ou à travailler à temps partiel. Les femmes représentent 80% de la main-d'œuvre en santé. Ce sont elles qui majoritairement font face à des conditions de travail exténuantes ayant des impacts sur leur santé quand ce n'est pas sur leur revenu de travail.

En Estrie, selon le portrait statistique Égalité femmes hommes publié par le Conseil du Statut de la femme en décembre 2015,

« Les secteurs des soins de la santé et de l'assistance sociale, du commerce de détail ainsi que des services d'enseignement regroupent à eux seuls la moitié des emplois féminins de la région. Par ailleurs, les taux de féminité de la main-d'œuvre les plus élevés se trouvent dans le secteur des soins de la santé et de l'assistance sociale (81,1%)».

Il est clair que toute restriction budgétaire en santé atteint directement les femmes et constitue un poids économique et social qu'elles doivent porter en toute injustice et iniquité.

Emplois occupés à majorité par des femmes

La perte d'emplois affecte principalement les femmes. Qui travaille comme éducatrice spécialisée dans les écoles? En maintien à domicile? En protection de la jeunesse? En santé mentale? Comme infirmière? Il s'agit d'emplois occupés en grande majorité par des femmes qui jouent un rôle essentiel pour la dignité, la santé et le bien-être de la population. En coupant tous azimuts dans ces domaines, le gouvernement fragilise l'accès des femmes à l'emploi tout comme leur autonomie et sécurité économiques.

De plus, dans les régions et plus spécifiquement celles dites régions ressources, la ségrégation professionnelle des emplois fait que les emplois des femmes sont concentrés dans les services publics, parapublics et gouvernementaux. Ce sont justement ces emplois qui disparaissent en région, ceux que les femmes occupent dans les centres locaux de développement, les conférences régionales des élus, les directions régionales des ministères, les agences de santé et les commissions scolaires.

En Estrie, malgré l'augmentation de la scolarité des femmes, on observe une ségrégation professionnelle selon le sexe plus prononcée que dans l'ensemble du Québec. Les femmes continuent de concentrer leurs études dans les mêmes domaines de formations (santé et services sociaux, éducation, secrétariat et service à la clientèle). Il apparaît donc pertinent de poursuivre et même de multiplier les efforts pour sensibiliser les jeunes femmes aux différentes avenues professionnelles possibles, notamment dans le secteur de l'emploi traditionnellement masculin où les conditions de travail sont généralement plus avantageuses.

Ajoutons que les conséquences de l'austérité se feront sentir davantage pour les femmes que pour les hommes puisqu'elles sont déjà plus pauvres que ces derniers. Les femmes œuvrent majoritairement dans les secteurs de services et seront donc gravement affectées par les coupures en santé, en services sociaux et en éducation. Elles occupent 70% des emplois à temps partiel et plus de 60% des emplois au salaire minimum. Elles vivent plus longtemps que les hommes et elles se retrouvent sans sécurité financière à la retraite puisqu'elles ont occupé des emplois moins bien payés et souvent sans avantages sociaux. La diminution du soutien de l'État dans l'attribution de soins et de services sociaux se traduira par une augmentation du travail invisible des femmes.

Le retour au rôle traditionnel dans la famille

Les politiques d'austérité renvoient les femmes à des rôles féminins traditionnels ce qui accroît les inégalités entre les femmes et les hommes. Ce n'est pas parce que l'État se désengage des soins, des services sociaux et de l'éducation, que la population en a moins besoin. Les coupes dans les services publics augmentent la charge sur les épaules des femmes. L'histoire a démontré que pour combler ce vide, les familles aisées auront recours à des services rendus par des travailleuses très mal payées et sans véritables protections sociales. Tandis que les familles à faible revenu tenteront tant bien que mal

de combler les besoins en ayant recours au travail gratuit des femmes de leur entourage, malgré les conséquences sur leur santé et leur situation financière.

Nous constatons, qu'à ce jour, l'administration Couillard ne tient nullement compte de l'impact sur toutes les femmes des décisions budgétaires qu'elle a prises ou s'apprête à prendre. Ces décisions portent atteinte à l'avancement concret de l'égalité et ajoutent des obstacles supplémentaires pour les femmes qui font face à des discriminations en raison de leur handicap, leur origine ou la couleur de leur peau. L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est douloureusement absente des choix mis de l'avant par les instances gouvernementales, occasionnant de graves reculs en terme d'égalité pour les femmes

En bref

Les politiques gouvernementales affectent le quotidien des femmes. De ce fait, le gouvernement québécois a le devoir de réaliser une analyse différenciée selon les sexes afin d'analyser les impacts et les enjeux de ses propres politiques sur les conditions de vie des femmes.

Selon le rapport de recherche *Les mesures d'austérité et les femmes : analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008* publié en février 2015 par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) :

« Au Québec, les mesures de relance économique ont été concentrées autour de la construction d'infrastructures et ont d'abord avantagé les hommes. Ceux-ci ont bénéficié de mesures de relance totalisant 7,3 G\$, alors que les femmes ont bénéficié de mesures de relance de 3,5 G\$. [...] Par contre, quand est venu le temps d'imposer des mesures d'austérité, le gouvernement s'est d'abord attaqué aux services publics, ce qui a surtout désavantagé les femmes. Celles-ci ont subi des mesures d'austérité de l'ordre de 13,0 G\$ tandis que les hommes ont été affectés à hauteur de 9,9 G\$. »

- **Réaliser une analyse différenciée selon les sexes des politiques gouvernementales et cesser les mesures d'austérité nous semblent donc des étapes essentielles à l'avancement de la politique gouvernementale**
Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait.

LA SYMÉTRISATION, UN PENCHANT ALARMANT

Ces dernières années, les groupes de femmes observent une tendance à la symétrisation dans l'analyse des problèmes rencontrés chez les hommes et les femmes. Porter le même regard sur une oppression vécue par un homme ou par une femme, c'est prendre pour acquis que leur réalité et leur vécu sont le même. Or, ce n'est pas le cas. Les femmes rencontrent encore aujourd'hui de multiples oppressions liées à leur genre parce que

nous évoluons dans une société patriarcale. Rappelons que les instances décisionnelles sont majoritairement constituées d'hommes, qui ensemble, déterminent les structures de notre société et décident du développement de nos communautés. Ne nions pas que les hommes constituent le groupe social dominant et que de ce fait, bénéficient de certains avantages au détriment des femmes.

- **Il apparaît donc important de ne pas perdre l'approche spécifique visant les femmes pour contrer les discriminations systémiques qui s'exerce contre celles-ci. Cette approche devrait être au cœur de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne l'égalité de fait.***

L'ÉGALITÉ POUR TOUTES FEMMES EN RÉGION, UN DÉMANTÈLEMENT SANS PRÉCÉDENT

L'abolition des ententes en matière d'égalité pour les femmes dans toutes les régions du Québec en collaboration avec les Tables régionales de groupes de femmes Le Plan d'action 2011-2015 contenait une orientation Pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les régions du Québec, en tenant compte de leurs spécificités. Il a permis la négociation et la signature de 21 ententes en matière d'égalité pour les femmes. Ces ententes ont été abolies en avril 2015 lors de l'adoption de la loi 28 qui a complètement déstructuré les concertations régionales détruisant du même coup le travail de mobilisation des communautés régionales en faveur de l'égalité pour les femmes.

Refus de la proposition développée par les tables régionales de groupes de femmes. Afin de limiter les impacts de cette déstructuration sur l'égalité pour les femmes en région, les tables régionales de groupes de femmes ont proposé à la ministre d'utiliser le Programme de soutien aux initiatives de partenariat pour diriger les sommes consacrées aux ententes en matière d'égalité vers les Tables régionales de groupes de femmes leur apportant ainsi un soutien financier dont elles ont grandement besoin et reconnaissant par le fait même leur expertise en matière d'égalité pour les femmes. La ministre n'a pas répondu à cette demande mais a effectivement lancé un appel de projet pour le Programme de soutien aux initiatives de partenariat.

Modification du Programme de soutien aux initiatives de partenariat Le SCF a lancé récemment un appel de projet à partir de ce programme modifié pour donner la priorité aux projets en provenance des MRC tout en élargissant l'accès au programme. Ainsi, on ouvre la possibilité aux MRC, aux Chambres de commerce, à tous les groupes communautaires, soit à plus de 6 000 organismes, la possibilité de déposer des projets alors qu'ils ne disposent pour la plupart d'entre eux d'aucune expertise en matière d'égalité pour les femmes. Le tout pour un budget d'environ un million de dollars. Il

s'agit d'un exemple navrant de saupoudrage et de gaspillage de fonds publics. Au lieu de consolider les efforts des groupes comme les Tables régionales de groupes de femmes déjà investis depuis plus de vingt-cinq ans pour favoriser l'égalité des femmes en région, la ministre disperse le peu de fonds dont elle dispose en matière d'égalité pour les femmes.

Accord de collaboration avec les tables régionales Cet accord en vigueur depuis 2008 accorde à chaque table régionale et au Réseau une somme de 20 000\$ annuellement pour le développement de partenariat en région en matière d'égalité pour les femmes. Cet accord prend fin en mars 2016 et aucun signal en provenance de la ministre et du SCF ne nous permet de croire qu'il sera reconduit.

➤ **Pour soutenir et renforcer le travail et l'expertise des groupes de femmes en régions;**

- Instituer une orientation 7 *Pour l'égalité de toutes les femmes en région*
- Que l'accord de collaboration en développement de partenariat en région, conclu entre le SCF d'une part et les tables régionales de groupes de femmes et leur Réseau d'autre part, soit maintenu et que son budget soit augmenté.
- S'inspirer d'une vision féministe du développement des régions basées sur les principes d'égalité, d'équité, de démocratie, d'éthique et de solidarité.

Pour un développement territorial égalitaire dans les régions

➤ **Afin de permettre un accès égal pour les femmes et pour les hommes aux services, aux ressources et aux sphères de décisions, le gouvernement du Québec, par son plan d'action en matière d'égalité femmes hommes, devrait s'assurer que les MRC :**

- Adoptent une politique d'égalité entre les femmes et les hommes prévoyant la parité de représentation entre les femmes et les hommes au conseil de MRC.
- Incluent dans les plans de développement territorial des objectifs précis visant l'amélioration des conditions de vie des femmes de la région.
- Établissent et entretiennent des bases de cueillette de données ventilées selon le sexe ou des observatoires en condition féminine.

De plus, les MRC devaient même aller plus loin de sorte à ce que le développement des communautés soit égalitaire, mais aussi équitable. Pour ce faire, voici les recommandations du Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec, auxquelles ConcertAction Femmes Estrie adhère :

- **Le plan d'action en matière d'égalité entre les femmes et les hommes devraient exiger que les MRC :**
- Développent des mesures pour faciliter l'accès à des formations qualifiantes et des programmes d'accès à des emplois de qualité pour les personnes marginalisées.
 - Développent un réseau de transport collectif accessible à coût abordable.
 - S'assurent que le territoire soit doté de services de gardes éducatifs en nombre suffisants pour répondre aux besoins de sa population.
 - Développent sur son territoire du logement social et abordable en fonction des besoins de sa population.
 - Mettent en place des mécanismes pour assurer la représentation équitable dans les structures organisationnelles des personnes et groupes marginalisés afin que leurs préoccupations soient prises en compte.
 - Se dotent d'un programme d'accès à l'emploi favorisant l'embauche des femmes et particulièrement, les plus marginalisées d'.

LES INSTANCES EN CONDITION FÉMININE, UN ÉLOIGNEMENT DE LA MISSION

Le Secrétariat à la condition féminine

Une perte importante d'expertise Plusieurs des personnes qui ont contribué à l'élaboration de la politique et du Plan d'action, qui détenait une compétence certaine en matière de condition féminine et d'analyse féministe ont quitté le SCF. Elles ont été remplacées d'une part par des personnes peu formées aux enjeux en matière d'égalité pour les femmes et d'autre part par des personnes dont la principale compétence est d'ordre administratif. On tend également à favoriser l'embauche d'hommes pour que « ceux-ci soient aussi impliqués dans la lutte pour l'égalité ». Nous observons une reproduction de la discrimination systémique et des oppressions/violence institutionnelles.

Une perte de financement Depuis 2011, les budgets disponibles ont été régulièrement réduits.

Un glissement dans la mission du SCF La mission du Secrétariat à la condition féminine consiste à soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour ce faire, en plus de conseiller la Ministre, il assure notamment la mise en œuvre du plan d'action de la politique gouvernementale et il entretient des liens avec les groupes de femmes et les milieux universitaires.

Nous avons observé au cours des dernières années :

- un refus du SCF d'intervenir auprès de la ministre et du gouvernement pour signaler les politiques et programmes qui constituaient des reculs pour les femmes ou qui ne tenaient pas compte des impacts sur les femmes prétextant que ce n'était pas dans son mandat;
- un recul par rapport à la collaboration avec les groupes de femmes, un refus de reconnaître leur expertise souvent critique de l'action gouvernementale, pour porter davantage attention aux préoccupations de groupes ou de personnes plus en accord avec les visées gouvernementales;
- une tendance à défendre la mise en œuvre des politiques gouvernementales même si celle-ci s'attaquent aux droits des femmes;
- l'analyse développée et présentée en lien avec les orientations de la Politique est complètement écartée des « interventions » du SCF;
- Le SCF est centré sur mesures et programmes, dans le quantitatif, sur des livrables et non sur les impacts réels sur la réduction des inégalités.

Un Réseau des responsables

Le Secrétariat à la condition féminine est assisté dans le développement des actions gouvernementales par le réseau des responsables de l'égalité entre les femmes et les hommes où siègent les représentantes et représentants de plus de 30 ministères et organismes. Ce Réseau a déjà été actif. Les directions régionales de plusieurs ministères étant disparues, les responsables de l'égalité en région sont également disparues. Au cours de la dernière année, nous avons pu constater que ce Réseau existe sur papier mais que les responsables ont peu de marge de manœuvre, ne peuvent se déplacer pour des réunions et sont avisées occasionnellement des orientations et des décisions prises par les instances politiques en ce qui a trait à leur dossier.

Le Conseil du statut de la femme

Un démantèlement des antennes régionales du CSF En 2007, toutes les régions du Québec pouvait avoir recours à une ressource du CSF qui lui était attitrée. Cette ressource bien au fait de la réalité et des besoins des femmes du territoire régional qu'elle couvrait, documentait les conditions de vie des femmes de la région et collaborait avec les groupes de femmes à des analyses féministes et à des actions et projets en matière d'égalité pour les femmes. En 2015, après avoir subi des coupures constantes du budget qui lui est alloué, plus aucune ressource n'est attitrée aux régions et le CSF n'a plus les moyens de produire les portraits régionaux qui documentaient les conditions de vie des femmes des 17 régions du Québec.

➤ **Nous recommandons de préserver et consolider financièrement les institutions gouvernementales dédiées à la condition féminine, le CSF et le SCF qui devraient se recentrer sur leur mandat notamment :**

- La création d'un ministère du droit des femmes à l'égalité, ministère qui disposerait de son propre budget;
- Que le SCF demeure en place et se recentre sur le rôle qui leur est dévolu;

- Que le Conseil du statut de la femme reste également en place avec ses mandats de veiller à la promotion et à la défense du statut des droits des femmes du Québec et d'informer la population en général;
- Que le financement accordé au CSF lui permette de documenter les conditions de vie des femmes notamment par la production de données statistiques ventilées selon les sexes;
- Que le Réseau des répondantes soit maintenu et réactivé.

LA RECONNAISSANCE ET LE FINANCEMENT DES GROUPES DE FEMMES, UN ÉLÉMENT INCONTOURNABLE

Au Québec, ce sont quelques 400 groupes de femmes qui travaillent quotidiennement à l'avancement de l'égalité. Ces groupes ont développés au cours des décennies des compétences et une expertise en matière de condition féminine. La politique en matière d'égalité doit reconnaître l'expertise des groupes et par conséquent, favoriser un financement adéquat à la mission de ceux-ci, et ce, particulièrement en régions. Le plan d'action, devra être accompagné d'un budget significatif pour favoriser l'atteinte des objectifs.

LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE

Orientation 1

Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires

Quelques éléments de bilan

Le plan d'action prévoyait la diffusion d'une campagne de promotion des rapports égalitaires destinée au grand public, laquelle était prévue pour 2014-2015. À notre connaissance cette campagne n'a pas eu lieu.

Le plan d'action prévoyait de mettre en place chaque année, pour les élèves de l'éducation préscolaire jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire, des apprentissages en éducation à la sexualité de façon obligatoire. Il s'agissait d'une des mesures jugées prioritaires par les groupes de femmes. À preuve, depuis #AgressionsNonDénoncées, on a beaucoup entendu la nécessité d'offrir ces cours, de renseigner adéquatement les jeunes sur la notion de consentement. Des demandes en ce sens ont été reprises par la majorité des interlocuteurs lors des consultations sur le plan d'action en matière d'agressions sexuelles. D'abord prévus pour septembre 2012, ces cours font actuellement l'objet d'un projet-pilote. Le contenu a été préparé sans que des groupes comme la Fédération du Québec pour le planning des naissances ou le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel n'y soient associés. Pourtant ces groupes ont développé une expertise indéniable en cette matière. On prévoit également que ce cours sera donné par des professeurs qui ne sont pas spécialisés en la matière et pas nécessairement à l'aise avec ces contenus. Cela fait partie des raisons pour lesquels ils ont été décriés par les syndicats d'enseignants. De plus, c'est un ajout à la tâche au moment où des coupes budgétaires sont imposées aux établissements d'enseignement.

Perspectives

- Faire appel de façon systématique à l'expertise des groupes organisés de femmes qui ont développé une expertise en matière de promotion de modèles et de comportement égalitaires.
- Mettre en place un comité interministériel élargi auquel ces groupes pourraient participer et contribuer
- Réintégrer les cours d'éducation sexuelle dans les écoles dispensés par des ressources spécialisés
- En vue d'assainir l'espace public des images sexistes et hypersexualisées qui y abondent, appliquer les recommandations du Conseil du statut de la femme « Le sexe dans les médias »

<https://www.csf.gouv.qc.ca/leconseil/publications/?recherche=Le%20sexe%20dans%20les%20m%C3%A9dias&cat=2>

Orientation 2

Vers l'autonomie économique des femmes

Quelques éléments de bilan

Fragilisation du réseau des organismes et des services d'emplois dédiés au développement de la main-d'œuvre féminine On a assisté en 2015-16 à une coupure de 60% de l'enveloppe de soutien aux activités des 16 groupes Femmes en lien avec l'approche spécifique et systémique auprès des femmes en parcours d'employabilité, et ce après huit années de financement à hauteur de 1,2M\$ par année du Secrétariat à la condition féminine et d'Emploi-Québec et après une évaluation positive du MESS sur les résultats de cette approche déposée en 2014. On a également assisté à la disparition des services d'emploi spécialisés en emploi dédiés aux femmes en Estrie chez l'organisme CIME (Centre d'intégration au marché de l'emploi).

Perte de la prise en compte de l'emploi des femmes au plan régional, particulièrement dans le dossier de la diversification professionnelle et des métiers non traditionnels : L'abolition des structures de concertation régionale a entraîné la fin des ententes spécifiques en condition féminine dans les 17 régions. Ces ententes étaient assorties de fonds régionaux qui soutenaient entre autres des projets de diversification professionnelle et d'intégration et de maintien des femmes dans les métiers majoritairement masculins via des ententes de collaboration avec Emploi-Québec ainsi que des projets novateurs en lien avec les commissions scolaires et des cégeps. Sur ce dossier, nous avons également constaté la « suspension » en 2014-15 du volet régional du concours *Chapeau, les filles!*, ainsi que les activités s'y rapportant (promotion, diffusion, sensibilisation, sessions de formation et autres).

Un projet de loi inquiétant Notons également que le Projet de loi 70, *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*, qui vient d'être déposé par le Ministre Hamad, est fort inquiétant pour plusieurs de ses éléments. En plus de laisser croire que les personnes assistées sociale ne veulent pas travailler, il veut obliger ces dernières à participer à des mesures d'employabilité sous peine de se voir réduit leur maigres prestations. Du même souffle, le gouvernement coupe des programmes d'accès à l'emploi et ferme des Centres locaux d'emploi. Les femmes assistées sociales ont besoin de soutien, pas de préjugés et de nouvelles coupures.

Un bon coup : le lancement du Programme d'accès à l'égalité pour les femmes dans l'industrie de la construction (PAÉF) La Commission de la construction du Québec (CCQ) a procédé au lancement de son PAÉF en 2015 après une large consultation d'un ensemble de partenaires, dont la Coalition québécoise pour les femmes dans l'industrie de la construction mise sur pied par le CIAFT et regroupant des organismes dédiés à la main-d'œuvre féminine ainsi que les principaux syndicats présents dans l'industrie. Le

Programme, mis en place pour 10 ans, propose entre autres une série d'actions concrètes pour atteindre l'objectif de 3% de femmes sur les chantiers dans trois ans ainsi qu'un programme de soutien à des initiatives provenant du milieu.

Perspectives

- Procéder au renouvellement de la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine* d'Emploi-Québec et doter sa mise en œuvre d'un plan d'action avec des objectifs mesurables et d'une prise en compte dans les plans d'action régionaux dont sont redevables les directions régionales d'Emploi-Québec.
- Assurer le maintien de la mission des seize organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine présents dans onze régions du Québec en les soutenant de façon pérenne à hauteur de 1,2 M\$ par année, sur la base de la recommandation du SACAIS et de l'évaluation du MESS.
- Retirer le projet de loi 70 et annuler les récentes baisses intervenues à l'aide sociale.
- Rehausser les protections publiques pour assurer à touTEs un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 17 246 \$ par année (2013).
- Améliorer de façon continue l'accès, sans discrimination, à des services publics universels et de qualité.

Orientation 3

Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles ou scolaires

Quelques éléments de bilan

Un des premiers constats en lien avec cet objectif c'est que ce sont des mesures structurantes non incluses dans le plan d'action de la politique qui ont permis une amélioration des conditions de vie des familles et permis une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles ou scolaires.

Au cours des dernières décennies, la société québécoise, à l'instar des autres sociétés industrialisées, a connu de profonds bouleversements, tant au plan économique que social. Ces changements ont généré l'émergence de nouvelles configurations familiales, parmi lesquelles figurent les familles monoparentales et les familles recomposées. Lors du recensement de 2011, il y avait 1 273 240 familles avec enfants au Québec et 365 515 (28,7 %) d'entre elles étaient des familles monoparentales, soit une hausse de 12 690 depuis 2006. De plus, même si on observe une augmentation du nombre de pères québécois à la tête de ce type de familles (de 77 940 en 2006 à 87 580 en 2011), la très grande majorité des familles monoparentales québécoises (277 930, soit 76 %) ont encore une femme à leur tête. Du côté des familles recomposées, elles étaient au nombre de 132 555 (dont 79 375 simples et 53 180 complexes), représentant 16,1 % des couples avec enfants et 10,4 % de l'ensemble des familles avec enfants.

Toujours en 2011, selon l'Institut de la statistique du Québec, il y avait 438 844 enfants de moins de 5 ans vivant dans 340 850 familles au Québec. Parmi ces dernières, 294 655 étaient des familles biparentales et 46 195 étaient des familles monoparentales, dont 39 220 étaient dirigées par une femme. C'est donc dire qu'il y avait environ 333 875 mères qui avaient des enfants de moins de 5 ans.

Si la situation des familles monoparentales s'est améliorée de façon significative au cours des dernières décennies, c'est en bonne partie grâce à la mise en place de diverses mesures de soutien aux familles, qui font d'ailleurs l'envie des autres provinces canadiennes. Bien sûr, la mise en place, en 1997, d'un réseau public de services de garde à contribution réduite a eu des impacts importants sur le taux d'activité des mères ayant de jeunes enfants. Il est passé de 63,1 % en 1996 à 80,2 % aujourd'hui pour les mères avec conjoint et ayant des enfants de moins de 6 ans. Pour les mères monoparentales ayant de jeunes enfants, le taux d'activité est passé de 46,3 % à 69,2 % au cours de la même période. De plus, comme le fait remarquer le Conseil du statut de la femme dans un Avis publié en novembre 2014, les mères monoparentales ayant des enfants de moins de 6 ans ont connu la plus forte hausse d'activité parmi l'ensemble des mères québécoises entre 1996 et 2008 : « Simultanément, le nombre de familles monoparentales recevant des prestations d'aide sociale – en grande majorité dirigées par des femmes – est passé de 99 000 à 45 000. Le taux de pauvreté relative des familles monoparentales avec une femme à leur tête est par ailleurs passé de 36 % à 22 % et leur revenu réel médian après impôts a grimpé de 81 %. »¹

Le financement des haltes garderies communautaires, une mesure temporaire au départ, a été rendue permanent lors du budget de 2007 et indexé progressivement pour atteindre aujourd'hui 3 850 000 \$ permettant ainsi d'offrir un soutien financier à 253 organismes offrant un service de halte-garderie.

Les mesures du plan d'action

En ce qui a trait aux mesures du plan d'action en lien avec la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, on peut faire les observations suivantes. Le Ministère de la Famille et des Aînés (MFA) a mis en œuvre des mesures visant particulièrement les milieux de travail et les milieux de vie : prix reconnaissance Famille, programme de soutien financier aux milieux de travail, normes de conciliation travail famille et programme de soutien à des projets de garde estivales et des grands congés scolaires. Ces mesures ont été abolies dans le budget de 2015 en plus de celui sur le programme pour les pères de 500,000\$. Le succès modeste de ces mesures devrait

¹ Impact d'une modulation de la contribution parentale aux services de garde subventionnés sur la participation des femmes au marché du travail., Avis du Conseil du statut de la femme, 24 novembre 2014, p. 21.

d'ailleurs inciter le MFA à revoir sa stratégie d'intervention et ses moyens pour la mettre en œuvre.

Bien que l'on constate une évolution importante des rôles parentaux et des structures familiales au Québec, malgré d'importants gains, des inégalités persistent dans le partage des responsabilités familiales au sein de couples. À ce chapitre on constate toujours que les stéréotypes liés au genre sont encore bien présents aujourd'hui tant dans les milieux de travail qu'au sein des familles.

Présentement, l'aide financière accordée dans le cadre du programme de prêts et bourses ne suffit pas à couvrir les frais de subsistance. En plus des frais reliés à la garde d'enfant, les étudiant(e)s responsables de famille monoparentale vivent des situations particulières en regard d'autres postes de dépenses. Au chapitre du logement, par exemple, les montants que doivent déboursier ces étudiant(e)s sont nettement supérieurs à ceux qui n'ont pas d'enfants à charge. Contrairement à un étudiant sans enfant, celui qui a des responsabilités familiales peut difficilement choisir de partager un logement avec d'autres personnes (et encore moins demeurer sur un campus étudiant), ce qui augmente nécessairement ses dépenses en terme de loyer, de téléphone, de chauffage, d'électricité entre autres.

Perspectives

- Mettre en œuvre les propositions de la Coalition sur la conciliation famille-travail-études et plus précisément :
 - La révision de la Loi sur les normes du travail pour répondre plus adéquatement aux besoins des bas salariés en matière de conciliation travail famille études
 - L'adoption d'une loi-cadre en matière de conciliation famille-travail-études

- Préserver les acquis structurants de la politique familiale :
 - Un réseau des services de garde éducatifs public de qualité
 - La bonification du Régime québécois d'assurance parentale RQAP
 - Le soutien aux enfants par la distribution des allocations familiales

- Exempter du calcul des prêts et bourses les pensions alimentaires pour enfants, une majorité des personnes touchées étant des mères étudiantes.

Orientation 4

Pour des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes

Quelques éléments de bilan

Un bilan de la première Stratégie d'action en santé et bien-être des femmes a été produit et diffusé en 2008. Des consultations ont eu lieu en vue d'une deuxième stratégie et un *Plan d'action en santé et bien-être des femmes 2010-2013* été déposé in extremis le 21 décembre 2010. Le document présentait de grandes lacunes, notamment :

- Pas d'approche globale et de véritable stratégie transversale mais plutôt un inventaire des actions en lien avec la santé des femmes actuellement en cours dans divers secteurs du MSSS
- Aucune référence à l'accessibilité, à l'universalité et à la gratuité protégées par la Loi canadienne sur la santé
- Aucune reconnaissance de la discrimination systémique envers les femmes
- Une analyse différenciée selon les sexes assez timide
- Certaines mesures très pointues et spécifiques pour les femmes issues de l'immigration et des communautés culturelles, les femmes autochtones, les femmes vivant avec des limitations fonctionnelles, les femmes lesbiennes, les femmes en situation de pauvreté mais pas de vision globale et encore moins d'analyse intersectionnelle de ces réalités.
- Peu d'éléments favorisant la participation des femmes à la planification et aux décisions collectives de santé les concernant.
- Peu ou pas de reconnaissance de la contribution et du caractère autonome des groupes de femmes œuvrant en santé

Nous considérons que le MSSS est loin d'avoir atteint ses objectifs et qu'il existe actuellement un vide au plan d'une vision globale de la santé des femmes. Cette vision doit tenir compte des facteurs sociaux et politiques qui influencent la santé, ce qu'on appelle les déterminants de la santé.

Nous sommes très inquiètes de ce que nous percevons actuellement comme un dérapage vers la privatisation des soins de santé. Nous pensons que **si historiquement les femmes ont été les grandes gagnantes de la construction du réseau public de santé, elles seront les grandes perdantes de sa déconstruction.** Les tentatives actuelles de privatisation entraînent une détérioration des conditions salariales et de travail du personnel de la santé et des services sociaux et constituent d'office une atteinte aux conditions de travail des femmes qui représentent 80% de la main-d'œuvre de ce système. Les difficultés d'accès aux services et à un médecin de famille atteignent principalement les femmes car celles-ci sont les principales utilisatrices du système en plus d'être souvent celles qui font le lien entre leur famille et les services sociaux et de santé. Finalement, le manque de services de soins à domicile de même que le recours de plus en plus fréquent aux soins à domicile par une proche aidante frappent

principalement les femmes qui sont très majoritairement responsable des soins donnés à la maison aux proches malades ou en perte d'autonomie.

La privatisation et la tarification grandissantes menacent l'accessibilité et la gratuité du système de services sociaux et de santé. Il est reconnu par l'OMS que le manque d'accès aux soins de santé est un des facteurs de la détérioration de l'état de santé des populations, en particulier pour les femmes. En allant de l'avant avec la privatisation et la tarification le gouvernement va à l'encontre de la politique gouvernementale et nuit à l'égalité pour les femmes.

La participation des communautés à la planification et aux décisions collectives de services sociaux et de santé est un facteur qui améliore leur santé. Il est donc nécessaire que les femmes puissent participer à la planification et aux décisions collectives de santé les concernant.

De plus, nous avons noté dans l'intervention gouvernementale peu d'actions particulières pour tenir compte de la réalité des régions, la tendance étant plutôt d'imposer des solutions mur à mur. Il est aussi essentiel que ces approches soient adaptées à la réalité des différentes régions du Québec et que là aussi les femmes puissent participer à la planification et aux décisions collectives de santé les concernant.

Perspectives

- Assurer pour toutes les citoyennes et tous les citoyens aient accès, sans discrimination, à des services publics universels de qualité
- Faire les représentations nécessaires auprès du MSSS pour démontrer comment la privatisation accrue et la tarification des services sociaux et de santé sont une attaque au droit à l'égalité pour les femmes
- Initier un comité de travail interministériel et intersectoriel sur l'accessibilité, l'universalité, la gratuité et la qualité des services de première ligne en santé des femmes. Ce comité de travail réunirait minimalement des représentant-e-s des groupes de femmes, des groupes en santé des femmes, du MSSS, du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), du Ministère de l'éducation, de Loisirs et du Sport (MELS) et de la Direction de la santé publique (DSP).
- Élaborer et mettre en œuvre une politique gouvernementale en matière de santé des femmes avec des orientations claires qui intègrent une approche globale de la santé, une analyse différenciée selon les sexes (ADS) et un renforcement des espaces de participation citoyenne. Cette politique se concrétisera dans un plan d'action national et des plans d'action régionaux.
- Adapter les différents programmes et mesures à la réalité des diverses régions du Québec en tenant compte notamment des dimensions rurales et urbaines.
- Développer et mettre en œuvre un accord de collaboration entre le MSSS et les Tables régionales de groupes de femmes et leur Réseau en vue de la prise en compte

de la réalité et des besoins des femmes en santé et bien-être des femmes dans chaque région du Québec

Orientation 5

Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie

Quelques éléments de bilan

En ce qui a trait au bilan de cette orientation, nous laisserons les groupes ayant développé une expertise en ce domaine la tâche de présenter un bilan plus exhaustif de cette orientation. Cependant, nous pouvons globalement constater que :

Au plan des agressions à caractère sexuel et de l'exploitation sexuelle Nous sommes toujours en attente d'un troisième Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle et que le bilan du Plan d'action 2008-2013 n'est toujours pas déposé. La principale critique que l'on peut adresser à ce plan, c'est qu'il offre une réponse surtout judiciaire aux victimes d'agressions sexuelles et les dirige vers les CAVACS, en laissant pour compte le Réseau des CALACS. Rappelons que ce Réseau existe depuis 35 ans, qu'il a été mis sur pied par et pour les femmes victimes d'agressions sexuelles et qu'il a développé une expertise unique en ce domaine.

Les conséquences d'un vécu d'exploitation sexuelle sont très semblables à celles d'un vécu d'agression sexuelle car il s'agit là de deux formes très similaires de violence. Les conséquences de l'exploitation sexuelle créent des besoins immenses chez les femmes alors que peu de ressources spécifiques existent pour elles. Il est donc important de développer ces ressources. Il nous apparaît également important de se doter d'une définition commune de l'exploitation sexuelle qui sache prendre en compte tous ses aspects, dont la prostitution et la pornographie, et de se doter d'orientations et de mesures claires pour y mettre un terme.

Au plan de la violence conjugale Le Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale a été déposé. On constate dans son actuelle mise en œuvre un certain manque de coordination entre les divers intervenants gouvernementaux ainsi qu'une difficulté à vérifier la réalisation des engagements pris par les différents ministères.

On note une tendance grandissante et inquiétante à assimiler les violences qui s'exercent envers les femmes à des situations de violences vécues par les hommes. Il s'agit ici d'une négation de la discrimination systémique vécue par les femmes, d'un refus de reconnaître que la violence conjugale vise très majoritairement les femmes et d'une banalisation de la violence faite aux femmes. Il doit être clairement établi que l'action gouvernementale vise à contrer la violence qui s'exerce envers les femmes et qu'elle ne favorise pas une telle symétrisation.

Perspectives

- Réaliser une vaste campagne de sensibilisation pour dénoncer toutes les formes de violence faites aux femmes afin d'agir de façon préventive sur l'ensemble de la population
- S'assurer du financement adéquat des politiques à venir en matière de violence conjugale, sur les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle
- Réactiver le travail interministériel et du comité consultatif qui en découle puisqu'il semble actuellement inactif

Orientation 6

Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles

Éléments de bilan

La démocratie représentative Les femmes du Québec ont vécu, au cours des dernières années, une érosion de leur représentation et de leur pouvoir aux différentes instances. Leur parole est peu entendue par les pouvoirs en place et leurs revendications frappent souvent un mur : le mur de l'égalité présumée atteinte, de la négation de la discrimination systémique et de l'austérité. Leur représentation à l'Assemblée nationale est en baisse, Lors des dernières élections provinciales de 2014, aucun des partis n'a atteint la parité de candidatures *entre les femmes et les hommes* à l'exception de Québec solidaire. Les femmes ne sont que 34 à l'Assemblée nationale ce qui constitue à peine 27% de l'ensemble des élus, un recul de 5% par rapport aux dernières élections.

Le nombre d'élues municipales augmente au compte-gouttes. Les conseils de MRC sont composés exclusivement de maires et de mairesses et la proportion de mairesses au Québec est de 17.3%; celle de conseillères est de 32%. Sur 87 préfets de MRC au Québec seulement 13 sont des femmes et que sur les 14 villes et agglomérations ayant des compétences de MRC, une seule est dirigée par une femme.

La démocratie représentative est en crise. Depuis quelques années déjà, la population vit une crise de confiance envers la démocratie représentative. Le taux de participation aux élections municipales, provinciales et fédérales ne cesse de diminuer. La représentativité et la légitimité des personnes élues sont de plus en plus contestées. C'est particulièrement vrai dans le monde municipal où 60% des élus le sont par acclamation. On leur reproche souvent de délaisser les intérêts de l'électorat pour défendre ceux d'une élite économique. De plus, leur crédibilité de même que leur honnêteté sont régulièrement mises en doute à la suite de scandales et d'allégations de corruption.

La démocratie participative Au Québec, il existe peu ou pas de mécanismes de participation citoyenne donnant un réel pouvoir. Les changements dans la gouvernance

régionale, notamment l'abolition des conférences régionales des élus et des agences et établissements de santé et services sociaux, ont eu pour effet de réduire encore plus l'influence des femmes sur les décisions qui les concernent. Les conseils des commissions scolaires, où l'on trouve environ 50% d'élues, sont régulièrement menacés de fusion sinon de disparition.

Les femmes sont appelées à participer à des processus de consultation, souvent illusoires. Ces processus permettent souvent au gouvernement de consulter qui il veut pour entendre ce qu'il veut, d'exclure des processus les personnes ayant peu de poids économique et politique, de biaiser les résultats en faveur d'orientations préétablies, de dépenser des sommes importantes et de tableter les rapports issus de ces consultations, si cela lui convient.

Nous sommes d'avis que des réformes importantes s'imposent afin d'accroître la participation des femmes à la vie démocratique et que cette participation, en apportant du sang neuf donnerait une nouvelle vigueur, dont elle a bien besoin, à la démocratie représentative.

Le système électoral actuel ne répond pas aux attentes démocratiques de la société québécoise. Il est urgent de le changer. Nous ne pouvons plus accepter des gouvernements élus sans majorité, peu représentatifs de la société dont ils sont issus et non respectueux des programmes sur lesquels ils se sont fait élire. La sous-représentation des femmes dans les lieux de pouvoir est injuste et prive le Québec de forces vives créatrices et compétentes. Il est impératif d'atteindre la parité de représentation pour les femmes.

Les structures de représentation et les mécanismes d'élection à l'échelle municipale, locale ou régionale ne favorisent pas une juste représentation. Il est essentiel d'assurer une représentation de la diversité de la population (âge, origine, orientation sexuelle, capacité, revenu ou autre source de marginalisation) dans les différentes instances et lors de la réalisation de projets la concernant.

La démocratie doit aussi être participative. Le principe de démocratie passe par la participation citoyenne. Une démocratie participative doit accroître l'engagement et la participation des citoyennes et citoyens dans les débats publics et la prise de décisions politiques qui s'ensuit. Elle exige la mise sur pied de mécanismes favorisant la consultation, l'écoute, l'éducation populaire et la mobilisation autour de projets porteurs, qu'ils soient de nature économique, sociale ou écologique. La participation citoyenne suppose de repenser la relation entre l'État et la société civile sur une base plus collaborative, où le bien commun s'élabore dans un processus de co-construction. La démocratie exige de faire confiance à la personne humaine et à sa capacité de faire des choix éclairés. Elle favorise l'éducation populaire et la création d'espaces de

délibération, comme moyens privilégiés de mobilisation face à la complexité de certains dossiers. Beaucoup de groupes de femmes et d'organismes communautaires ont expérimenté de nouvelles façons de faire pour mettre davantage à contribution, dans leurs organisations, les personnes directement touchées. Il serait fort intéressant de s'inspirer de leurs pratiques.

Perspectives

Renouveler la démocratie représentative québécoise en mettant en place les mécanismes suivants :

- Un mode de scrutin proportionnel mixte qui favorisera l'émergence d'un pluralisme politique et l'équité de représentation pour les femmes. La Réforme de la Loi électorale, qui sera adoptée devra inclure un ensemble de mesures incitatives favorisant l'accès égalitaire des femmes au pouvoir politique de même qu'instaurer des mesures coercitives obligeant notamment les partis politiques à atteindre la parité entre les femmes et les hommes au plan des candidatures et à se doter d'une liste nationale comportant un nombre égal de femmes et d'hommes inscrits en alternance en commençant par une femme
- Une réforme du mode de scrutin municipal et une stratégie afin d'atteindre la parité dans les conseils municipaux d'ici 10 ans.
- La représentation paritaire au sein des conseils d'administration des sociétés d'État et des diverses instances de développement local et régional.
- L'élaboration, le maintien et le financement récurrent de programmes en appui aux femmes qui veulent se porter candidates et aux femmes élues notamment le programme *À égalité pour décider* et ce, dans toutes les régions du Québec.
- Le maintien de la de la Table des partenaires Femme et politique municipale
- L'obligation de mener une analyse différenciée selon les sexes avant l'adoption de toute loi, de toute politique ou de tout programme, tant pour l'Assemblée nationale que pour les instances de développement local et régional et les conseils municipaux.

Instaurer une réelle démocratie participative en mettant en place les mécanismes suivants :

- La valorisation et un financement adéquat des groupes de femmes, des groupes de défense collective des droits et des organismes communautaires autonomes qui favorisent la participation citoyenne par l'information, l'éducation populaire, la consultation, la concertation et la mobilisation.
- La mise en place de mécanismes de concertation et de consultation permettant aux personnes élues de travailler en étroite collaboration avec la population comme les comités Femmes et ville, les conseils de quartier, les commissions populaires, les forums ouverts et les référendums.

- L'instauration de processus de budget participatif à l'échelle municipale, régionale ou nationale tenant compte des répercussions sur les femmes afin d'en éviter les retombées négatives.
- Le maintien de l'objectif de parité dans les conseils d'administration des sociétés d'État et la création de mécanismes formels de représentation paritaire des femmes et des différents groupes sociaux au sein des instances locales et régionales afin que toutes et tous soient partie prenante des décisions qui les concernent.
- La création de mécanismes de reddition de comptes permettant à la population de suivre l'évolution des dossiers et de réorienter les décisions au besoin.

Orientation 7

Pour l'égalité des femmes dans toutes les régions du Québec en tenant compte de leurs spécificités.

Nous avons déjà abordé cette question aux pages 9, 10 et 11 du présent mémoire. Nous insistons à nouveau pour recommander que :

- La nouvelle politique inclue une septième orientation (à l'instar du Plan d'action 2011-2015) *Pour l'égalité des femmes dans toutes les régions du Québec en tenant compte de leurs spécificités.*

On aura compris que cette section intéresse particulièrement les Tables régionales et leur Réseau. Nous apportons ici notre contribution en vous indiquant quels sont, selon nous, les principes qui devraient guider l'action gouvernementale en matière de régionalisation de son action. De plus, nous vous proposons une vision féministe du développement des régions.

Les principes pouvant guider l'action gouvernementale dans la régionalisation de la politique

Être à l'écoute des régions Pour que l'action gouvernementale soit pertinente, il est essentiel qu'elle soit basée sur une connaissance fine des régions. Cette connaissance, ce sont les femmes et les hommes qui vivent dans la région qui la possède. Il est donc nécessaire d'être à l'écoute de ces personnes. Suite à nos demandes, le Secrétariat à la condition féminine a accepté d'entendre les femmes des régions. Nous croyons qu'il de donne ainsi à une richesse de connaissances et d'analyses qui lui permettront de raffiner son action en ce qui a trait à la régionalisation de l'action gouvernementale. Un regroupement comme le nôtre vous transmettra les points de vue communs développés par l'ensemble des régions mais ne pourra pas intervenir de façon aussi pertinente que les porte-parole d'une région donnée. Ce sont les régions qui peuvent et qui doivent parler pour elles-mêmes.

Des balises nationales claires mais souples Depuis les premiers efforts de concertation des Tables régionales de groupes de femmes au tournant des années 2000, jusqu'à aujourd'hui, notre regroupement a toujours travaillé dans cet esprit. Nous savons que pour régionaliser une action, une pratique, une mesure, un programme, il faut une directive claire en provenance d'une direction nationale. C'est ce que nous appelons une balise nationale claire. En même temps, il est nécessaire que cette directive puisse être adaptée à la réalité et aux besoins spécifiques de chacune des régions. C'est ce que nous appelons des balises souples. Notons que, plus les balises nationales seront issues de réelles consultations avec les régions, mieux elles seront reçues. À titre d'illustration, une de nos recommandations propose une politique gouvernementale en santé des femmes (une balise nationale claire) accompagnée d'un plan d'action national (une autre balise nationale claire) et de plans d'actions régionaux (où pourrait se vivre la souplesse dont nous parlions plus haut).

Des mécanismes pour assurer l'équité interrégionale L'action gouvernementale doit permettre à chaque région de développer son plein potentiel et doit s'assurer que chaque région ait accès aux ressources nécessaires pour le faire. Ainsi, le fait qu'un certain nombre de régions n'aient pas reçu de financement dans le cadre du programme À égalité pour décider contrevient à ce principe

La consolidation des structures et organismes œuvrant pour l'égalité en région Les Tables régionales et leur Réseau ont très mal réagi à la restructuration du Conseil du statut de la femme qui, à toute fin pratique, n'interviendra plus en région. Le Réseau des Tables s'interroge également sur la disparition de ce qu'il était convenu d'appeler les unités régionales du Secrétariat à la condition féminine. Elles ont également très mal reçu les modifications apportées au Programme de soutien aux initiatives de partenariat car ces dernières ne reconnaissent la pertinence de financer les organismes qui ont développé une expertise en matière d'égalité pour les femmes dans les régions. Ces choix vont à l'encontre de l'objectif de régionaliser l'action gouvernementale en matière d'égalité pour les femmes, lequel objectif ne peut être atteint sans consolider les organismes qui peuvent la soutenir régionalement. Ces organismes actuellement sont, au plan gouvernemental, le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine tous les deux maintenant amputés de leurs antennes régionales. Au plan des groupes autonomes de femmes, les Tables régionales de groupes de femmes et leurs membres demeurent les seuls organismes en région détenant l'expertise nécessaire pour soutenir, avec l'aide de leurs nombreux partenaires, cette régionalisation de la politique.

Des actions concertées, des effets combinés Le dernier plan d'action a permis de développer en région une synergie en lien avec l'égalité pour les femmes. Ainsi, **l'effet combiné du développement de partenariat en région** par les tables régionales et de l'action du SCF afin **d'inciter** les instances régionales et plus spécifiquement les CRÉ à

s'impliquer dans des **ententes spécifiques** en égalité **soutenues financièrement**, a contribué à accroître la responsabilité des partenaires locaux et régionaux en matière d'égalité. Cette action concertée a eu comme effet combiné la signature de 21 ententes en matière d'égalité alors qu'il n'y en avait que deux en vigueur avant la mise en place de toutes ces mesures. Aujourd'hui, ces mécanismes et les avancées qu'ils ont permis sont disparus. Il reste cependant que, pour faire avancer l'égalité pour toutes les femmes dans toutes les régions, la nécessité d'actions concertées. Les propositions déposées récemment à la Ministre de la Condition féminine et au Secrétariat à la condition féminine par les Tables régionales et leur Réseau répondent à ce principe. Nous sommes toujours en attente d'une réponse démontrant l'intérêt de la Ministre et du SCF à travailler en concertation avec le mouvement organisé des femmes des régions.

Une vision féministe du développement des régions

Les Tables régionales de groupes de femmes et leur Réseau ont développé cinq principes qui constituent leur vision féministe du développement des régions. Il nous fait plaisir de les partager avec vous, en souhaitant que des éléments de cette vision soient repris dans l'actualisation de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* et dans son prochain plan d'action.

Le développement doit être **égalitaire** donc doit assurer un accès égal pour les femmes et pour les hommes aux services, aux ressources et aux sphères de décision. Ceci implique l'adoption de politiques d'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que les mécanismes afférents dans les diverses instances de développement territorial et l'inclusion dans les plans d'action de ces instances d'objectifs précis visant l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Le développement doit être **équitable** donc inclure les gens qui vivent des difficultés d'intégration sociale basées sur leur sexe, leur origine ethnique, leur milieu social, leur âge, leur statut familial, leur orientation sexuelle ou leurs limitations fonctionnelles. Ceci implique l'inclusion dans les plans d'action des diverses instances territoriales d'objectifs liés à l'équité pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion et des mesures facilitant l'accès à la formation qualifiante, au transport collectif, à des services de garde et à du logement abordable

Le développement doit être **solidaire** donc laisser place, en plus de l'économie privée et publique, à d'autres formes d'économies : sociale, coopérative et domestique. Ceci implique la reconnaissance et le financement des entreprises d'économie sociale et des coopératives de même qu'un appui financier aux personnes qui apportent un soutien à leur famille.

Le développement doit être **démocratique** donc reposer autant sur la démocratie représentative que sur la démocratie participative. Ainsi, des personnes élues au suffrage universel seront à l'écoute des citoyennes et citoyens grâce à des mécanismes de concertation et de consultation où peuvent s'exprimer toutes les catégories de personnes composant la collectivité. Ceci implique de favoriser l'élection d'un plus grand nombre de femmes et de personnes en provenance de divers secteurs de la société et de mettre en place des mécanismes de concertation et de consultation permettant aux personnes élues de travailler en étroite collaboration avec les citoyennes et les citoyens.

Le développement doit être **éthique** donc faire preuve de transparence dans la gestion, de respect des règles de bonne gouvernance et du concept de développement durable. Ceci implique l'adoption et l'application de règles d'éthique et de saine gestion tenant compte de l'intérêt de la communauté, du respect des personnes habitant le territoire et d'un souci de préserver l'environnement.

Orientation 8

Pour la reconnaissance et le financement adéquat des groupes de femmes au Québec

Nous avons déjà abordé cette question à la page 13 du présent mémoire. Nous vous présentons ici quelques compléments d'information. Il existe 27 groupes de défense collective des droits des femmes au Québec. En moyenne, le financement à la mission de ces groupes est de 55 768 \$ par année. Pour ce qui est des Tables régionales et leur Réseau, il est de 57 855\$. Ces groupes travaillent à promouvoir et défendre les intérêts et les droits des femmes au Québec. Ils luttent contre la pauvreté des femmes et contre toutes formes de discrimination, de violence, d'exclusion et de marginalisation de celles-ci dans la société. L'atteinte de l'égalité pour toutes les femmes tant au plan économique et social que politique et juridique demeure leur enjeu principal.

Les organismes de défense collective des droits sont parmi les groupes communautaires les moins bien financés. Ce sous-financement nuit à leurs actions à un moment où les écarts se creusent entre les riches et les pauvres et où les gouvernements coupent dans les programmes qui visent justement à redistribuer la richesse. Afin de réaliser pleinement leur mission, les organismes de défense collective des droits demandent au gouvernement du Québec de rehausser leur financement de 40M\$. Cette augmentation représente un financement annuel de 117 858 \$ pour les organismes locaux, 159 108 \$ pour les organismes régionaux et 279 912 \$ pour les organismes nationaux. Elle inclut également le financement d'une trentaine de groupes en attente de financement. Ces organismes réclament également l'indexation annuelle des subventions selon le coût de la vie ainsi que des sommes supplémentaires pour permettre aux organismes de couvrir les frais reliés à la pleine participation des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Nous croyons qu'il est du devoir de la Ministre responsable de la condition féminine et du Secrétariat à la condition féminine de reconnaître formellement l'apport de ces groupes à l'atteinte de l'égalité pour les femmes au Québec notamment en les associant d'emblée à l'action gouvernementale en matière d'égalité pour les femmes. Il nous semble également du devoir de la ministre d'interpeler le gouvernement québécois et le SACAIS afin que les groupes de défense collective des droits des femmes puissent recevoir un financement adéquat qui leur permette de remplir leur mission. C'est pourquoi nous recommandons que :

- La prochaine politique et son plan d'action inclue une huitième orientation *Pour la reconnaissance et le financement adéquat des groupes de femmes au Québec*. Une telle orientation permettrait de reconnaître explicitement la contribution passée et future du mouvement des femmes organisé au Québec dans l'atteinte de l'égalité pour toutes les femmes.
- Le plan d'action mettent en place des mécanismes efficaces ont été mis en place pour que les groupes de femmes notamment ceux en défense collective des droits, possèdent les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre de leur mission et ce, tout en respectant leur autonomie d'action.

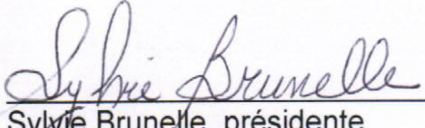
De plus, nous croyons que les groupes communautaires en santé et services sociaux œuvrant pour l'amélioration et la qualité des conditions de vie des femmes doivent aussi bénéficier d'un financement adéquat pour réaliser leur mission. En Estrie, ConcertAction Femmes Estrie regroupe plus d'une vingtaine de groupes de femmes qui au quotidien accompagnent ces dernières. Ces dernières années, les groupes ont observé une augmentation du nombre de femmes ayant besoin de services et constatent que les problématiques vécues par celles-ci sont de plus en plus complexes et lourdes. Les groupes communautaires œuvrant auprès des femmes méritent les ressources nécessaires pour bien répondre aux exigences du milieu.

CONCLUSION

Nous tenons à réitérer que les mesures contenues dans le prochain plan d'action devront s'inscrire dans une vision globale du développement de la société québécoise. Si d'une part le gouvernement québécois élabore une politique et un plan d'action en matière d'égalité pour les femmes et que d'autre part il met de l'avant des politiques qui nuisent à l'atteinte de cette égalité, il annihile ses efforts.

Finalement, nous insistons sur le financement du plan d'action : si le plan d'action n'a pas les moyens financiers de ses ambitions, il restera lettre morte. Les deux premiers plans d'action ont pu permettre d'obtenir certains gains parce qu'ils étaient accompagnés d'un budget minimal en appui aux actions. Un financement largement bonifié du plan d'action et un soutien financier accru aux groupes de femmes notamment les groupes en défense des droits, les groupes œuvrant en employabilité et ceux travaillant pour une présence accrue des femmes en politique, sont essentiels pour la mise en œuvre d'un troisième plan d'action en matière d'égalité pour les femmes.

Signé par



Sylvie Brunelle, présidente
ConcertAction Femmes Estrie

Annexe 1

Liste des membres de ConcertAction Femmes Estrie

- Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS)
- Arrimage Estrie
- Agression Estrie CALACS
- Avante Women's Centre
- Centre des femmes des cantons (La Collective Par et Pour elle inc.)
- Centre des femmes de la MRC du Granit
- Centre des femmes du Val-St-François
- Centre de femmes Entr'Elles
- Centre des femmes La Parolière
- Centre des femmes du Haut-St-François La Passerelle
- Centre des Femmes Memphrémagog
- Centre d'intégration du marché de l'emploi (CIME)
- Collectif pour le Libre Choix
- Comité de condition féminine des retraités de l'enseignement (AREQ)
- Comité femmes de l'Association des locataires
- Comité femmes de la Fédération des communautés culturelles de l'Estrie
- Comité femmes de Handi-Capable
- Comité femmes de Promotion Handicap Estrie
- Comité femmes du syndicat interprofessionnel de la santé du CHUS (SISCHUS-FIQ)
- Comité femmes CSN - Estrie
- Comité femmes du SPECS-CSN
- Elixir Ou l'Assuétude d'Ève
- Iris Estrie
- La Méridienne
- L'Escale de l'Estrie
- Lennoxville and District Women's Center (LDWC)
- Service à la mission sociale
- S.O.S. Grossesse Estrie
- Séjour La Bonne Œuvre

Annexe 2

Retombées de trois projets menés en matière d'égalité entre les femmes et les hommes par ConcertAction Femmes Estrie et la Conférence régionale des élus de l'Estrie

Projet J'éduque à l'égalité (2013-2015)

Suite à une tournée régionale où 90 personnes ont été consultées pour réfléchir ensemble aux moyens d'atteindre l'égalité en Estrie, il a été identifié comme moyen structurant de promouvoir des modèles et des comportements égalitaires, de travailler de concert avec le personnel enseignant et non enseignant afin de favoriser une éducation égalitaire.

Le projet *J'éduque à l'égalité* a donc été mis en place dans l'objectif d'assurer aux enfants et aux jeunes une éducation libre de stéréotypes sexuels. Plus de 25 ateliers de sensibilisation auprès des intervenantEs et futurs intervenantEs en milieu pré-scolaire et scolaire ont été réalisés, deux conférences ont été tenues et deux projets pilotes de modèle d'École égalitaire ont été créés. Au terme du projet, plus de 700 personnes ont participé aux ateliers! Rejoignant ainsi les adultes, les jeunes et les enfants, ce projet a contribué à déconstruire des stéréotypes pour arriver à une société égalitaire.

Mise en œuvre de la stratégie sur la conciliation famille-études-travail : volet mobilisation des communautés (2013-2015)

Au terme de ce projet, 170 organisations et 20 personnes immigrantes ont été sensibilisées à l'importance de la conciliation famille-études-travail. De plus, la MRC de Memphrémagog a bénéficié d'un accompagnement dans leur projet de soutenir le retour au travail ou à l'école des mères monoparentales.

Projet Je compte moi aussi (2013-2015)

Comme nous savons que l'égalité économique n'est pas encore atteinte pour les femmes, le projet *Je compte moi aussi* a été mis en place afin de sensibiliser les femmes à leur rapport à l'argent et de les outiller. Leur socialisation, la société patriarcale, ainsi que le contexte d'austérité les appauvrissent. Encore en 2015, les hommes gagnent en

moyenne 10 000\$ de plus que les femmes. Lors de séparation, les femmes qui ont investit généralement dans des biens périssables (épicerie, vêtements) sont souvent défavorisées face aux hommes qui ont investit dans des biens immobiliers (maison et auto). Au total, ce sont 14 ateliers et 10 conférences qui ont été donnés, près de 500 femmes ont été rejointes.